

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 14  
Conseillers présents : 9  
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 25 février 2017

### Séance du 2 mars 2017

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

**Présents:** KOCHERT S. - KAUSS J. - SCHMITT P  
KASTNER E. - PEYRET J.F - KUNTZ A. - GILLMING P. - HEINRICH J. –  
DA SILVA A. présente à partir du point 2.

**Absents:** LORENTZ M. (Excusé) - REEBER P. (Absent) - SCHNOERRINGER D. (Absent)  
ROSER M.M. (Excusée) - MESSMER M. (absente)

Le quorum pour délibérer est atteint.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU 16 FEVRIER 2017 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 16 février 2017 suscite des remarques.  
Aucune remarque n'a été formulée.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR :

1. EMPRUNT POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX SECS ROUTE DE WISSEMBOURG ET ROUTE DE BITCHE
2. COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2016
3. AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016
4. COMPTES DE GESTION DE 2016
5. INTEGRATION DU CITY STADE DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE
6. DIVERS

## POINT N° 1 : EMPRUNTS POUR TRAVAUX VOIRIE ET DE RESEAUX SECS ROUTE DE BITCHE – WISSEMBOURG RD3

Madame le Maire propose de souscrire à un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement route de Bitche et de Wissembourg RD3.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **DECIDE** de contracter un emprunt d'un montant de 450 000 € au budget principal pour le financement des travaux d'aménagement voirie et réseaux secs de la route de Bitche et de Wissembourg sur la RD3.
- **CHARGE** Madame le Maire à choisir la proposition la mieux-disante sur une durée de 20 ans ou de 25 ans à taux fixe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat et tout document s'y afférant

Voix pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2016

En l'absence de Madame le Maire, M. Joseph KAUSS, Adjoint au Maire, prend la présidence, et présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2016 du budget communal et des budgets du service Eau et Assainissement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à **l'unanimité** les comptes administratifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

➤ RESULTATS DE 2016 DU BUDGET COMMUNAL			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	412 558,34 €	Recette :	124 995,94 €
Dépense :	396 471,75 €	Dépense :	194 249,81 €
Excédent de fonctionnement :	+ 16 086,59 €	Déficit d'investissement :	- 69 253,87 €
→ Soit un résultat global de clôture : - 53 167,28 €			
➤ RESULTATS DE 2016 DU BUDGET EAU			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	75 343,55 €	Recette :	114 507,41 €
Dépense :	127 506,56 €	Dépense :	46 686,63 €
Déficit de fonctionnement :	-52 163,01 €	Excédent d'investissement :	+ 67 820,78€
→ Soit un résultat global de clôture : + 15 657,77 €			
➤ RESULTATS DE 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recette :	64 907,83 €	Recette :	58 487,60 €
Dépense :	61 745,92 €	Dépense :	70 385,29 €
Excédent de fonctionnement :	+ 3 161,91 €	Déficit d'investissement :	- 11 897,69 €
→ Soit un résultat global de clôture : - 8 735,78			

Voix pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT N° 3 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016 AU BUDGET 2017

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Les résultats constatés aux comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les annexes dressés par Madame le Maire font l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal et au vu des résultats de 2016 constatés sur les différents budgets, décide :

→ **D'AFFECTER** les résultats de 2016 aux budgets 2017 comme détaillé ci-dessous :

**1) Au titre du budget principal**

- Un déficit d'investissement de - 69 253,87 €
- Un excédent de fonctionnement + 16 086,59 €

D'affecter l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement au compte c/1068 pour un montant de 16 086,59 € et reporter le déficit d'investissement d'un montant de 69 253,87 €.

**2) Au titre du budget Eau :**

- Un excédent d'investissement + 67 820,78 €
- Un Déficit de fonctionnement - 52 163,01€

De reporter l'excédent d'investissement en recette d'investissement au R001 et le déficit de fonctionnement en dépense de fonctionnement au compte D002.

**3) Au titre du budget Assainissement :**

- Un déficit d'investissement - 11 897,69 €
- Un excédent de fonctionnement + 3 161,91 €

D'affecter l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement au compte c/1068 pour un montant de 3 161,91 € et reporter le déficit d'investissement d'un montant de 11 897,69 €.

→ **ET PREND ACTE** que ces décisions d'affectation des résultats de 2016 et des reports des excédents et déficits seront intégrées aux Budget Primitif de l'exercice 2017 au budget principal, et aux budgets annexes eau et assainissement.

*Voix pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **POINT N° 4 : COMPTES DE GESTION DE 2016**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion concernant les services de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, n'appellent aucune observation de sa part.

*Voix pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **POINT N° 5 : INTEGRATION DU CITY STADE DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification de compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, cette dernière a sorti de son patrimoine les city stades crée.

Par conséquence, il convient d'intégrer ce bien dans l'inventaire communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec les éléments suivants :

- ◀ **Valeur d'acquisition d'origine : 94 274,14 €**
- ◀ Amortissement constaté : 32 009,089 €
- ◀ Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : **62 264,25 €**
  
- ◀ **Montant de la subvention : 17 850 €**
- ◀ Montant déjà amorti : 5 949,91 €

◀ Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : **11 900,09 €**

Cette intégration dans l'inventaire de la commune est soumise à l'amortissement du bien à partir de la valeur nette comptable. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. La durée d'amortissement restant à la charge des communes est de 10 ans. Après exposé de Madame le maire, le conseil municipal décide :

- L'intégration du city stade dans le patrimoine de la commune
- Et d'adopter une durée de 10 ans pour l'amortissement du city stade

*Voix pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,  
Climbach, le 7 mars 2017  
Affiché le 7 mars 2017

Stéphanie KOCHERT

(Excusé)  
Marcel LORENTZ

Joseph KAUSS

Pierrette SCHMITT

Jonathan HIENRICH

Arnaud KUNTZ

Anne DA SILVA

Éric KASTNER

Jean François PEYRET

(Absent)  
Didier SCHNOERRINGER

(Absente)  
Maria MESSMER

Pierre GILLMING

(Absent)  
Patrick REEBER

(Excusée)  
Marie Madeleine ROSER